



Note d'informations 2018

Demande de fonds complémentaires pour individus en situation de handicap KA103

I. Cadre et objectifs

La Commission européenne a adopté une politique générale pour l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers dans toutes les actions politiques et communautaires, et en particulier dans le cadre de l'éducation. Cette évolution politique a fait l'objet [d'une communication de la Commission du 30 juillet 1996](#), relative à l'égalité des chances pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

La mise en œuvre de cette mesure dans l'enseignement supérieur implique la promotion de conditions qui rendent possible la participation des personnes ayant des besoins spéciaux dans les programmes communautaires de mobilité, que ces personnes soient des étudiants, des enseignants ou encore du personnel non enseignant.

La [décision établissant le programme Erasmus+](#), qui promeut l'équité et l'inclusion, évoque la nécessité d'élargir et de favoriser l'accès à la mobilité de « personnes issus de milieux défavorisés et ayant moins de possibilités que leurs condisciples ». Les obstacles ou difficultés auxquels ces personnes peuvent être confrontées sont notamment liés à leur situation de handicap.

Pour répondre à ces besoins spécifiques pendant une activité de mobilité, l'octroi d'un financement complémentaire vise à faciliter la participation de l'individu concerné.

Le guide du programme Erasmus+ définit une personne ayant des besoins particuliers comme un « Participant potentiel dont l'état physique ou mental ou l'état de santé est tel que sa participation au projet ou à l'activité de mobilité serait impossible sans un soutien financier supplémentaire ». Parmi les facteurs limitant la mobilité de ces personnes, sont cités le handicap ou les problèmes de santé :

- handicap (à savoir les participants ayant des besoins particuliers) : personnes présentant un handicap mental (intellectuel, cognitif, ou trouble de l'apprentissage), physique, sensoriel, ou autre ;
- problèmes de santé : personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques.

Les établissements d'enseignement supérieur seront ainsi **tenus de publier sur leur site internet toutes les informations utiles et les démarches à effectuer à destination de ce public.**

II. Recommandations pour les établissements d'enseignement supérieur (EES)

La Commission recommande aux établissements d'enseignement supérieur :

- De communiquer sur la possibilité offerte aux individus en situation de handicap de partir en mobilité Erasmus+ sur votre page Internet et par le biais d'autres canaux de communications tels que les réunions de promotion et d'appel à candidatures;
- De désigner une personne pour établir une coopération entre le Bureau des Relations internationales et les personnes en situation de handicap dans votre établissement pour promouvoir et soutenir le programme auprès des étudiants et du personnel ; de collaborer étroitement avec la « mission/cellule handicap » s'il en existe une au sein de votre établissement;
- D'inscrire la question suivante dans le formulaire de demande de bourses Erasmus+ que vous transmettez aux étudiants et personnels:

"Avez-vous des besoins spécifiques lors de votre mobilité liés à votre handicap? Dans l'affirmative, nous vous invitons à indiquer quels sont vos besoins particuliers afin de solliciter une demande de fonds complémentaires qui permettra de couvrir les coûts supplémentaires liés à votre mobilité Erasmus +." ;

05/06/2018- 1

- De spécifier dans les [accords interinstitutionnels](#) quelles mesures sont mise en œuvre pour créer un environnement inclusif, et quelles infrastructures et services sont mises en place pour l'accueil des individus en situation de handicap ; à utiliser les informations indiquées dans les accords interinstitutionnels de vos établissements partenaires pour mieux orienter vos étudiants et personnels sur leur destination de mobilité ;
- De compléter les informations de votre établissement sur [Mapped](#) – un outil en ligne de cartographie sur l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur mis au point par l'Erasmus Student Network (ESN);
- De maintenir une étroite collaboration avec votre partenaire à tous les stades de la mobilité d'un individu en situation de handicap ;
- De consulter le [Guide pour une mobilité internationale inclusive](#) et de chercher des informations sur l'accès et la diversité des études à l'étranger sur la plateforme [EAIE Access & Diversity platform](#) ;
- De promouvoir la valeur ajoutée d'une expérience de mobilité pour l'employabilité des diplômés en situation de handicap et de les suivre dans leur future carrière ;
- D'impliquer d'anciens participants Erasmus + (étudiants et personnels) en situation de handicap, pour partager leur expérience ;
- D'envisager la possibilité d'utiliser les mobilités de formation du personnel de type STT pour se rendre chez vos établissements partenaires afin de connaître ce qui est mis en place pour aider les individus en situation de handicap et créer ainsi de nouvelles synergies ;
- D'utiliser la ligne budgétaire Organisation de la mobilité de votre convention de subvention pour soutenir des activités de promotion dans ce domaine et/ou d'organiser des visites préparatoires chez vos partenaires pour préparer au mieux l'accueil des individus en situation de handicap en mobilité Erasmus+;
- De déclarer les individus en situation de handicap dans la MobilityTool + selon les principes suivants :
 - ✓ Cochez la case « Participant avec besoins spécifiques » :

Type d'activité*	-- Select an Activity Type --	<input type="checkbox"/> Activité de longue durée
Identifiant du participant	<input type="text"/>	
Prénom du participant*	<input type="text"/>	
Nom du participant*	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Participants avec besoins spécifiques
Adresse électronique du participant*	<input type="text"/>	
Sexe du participant*	-- Select a Gender --	
Nationalité*	-- Select a Nationality --	

- ✓ Si le participant ne reçoit pas de fonds complémentaires, écrire un commentaire dans la section dédiée, en expliquant que les besoins de l'étudiant étaient autres que matériels, comme par exemple avoir plus de temps durant les examens :

05/06/2018- 1

Frais de besoins spécifiques (Fonds européens)	<input type="text" value="0"/>
Commentaire sur les besoins spécifiques (Fonds européens)*	<input type="text"/>

- ✓ Si le participant perçoit un financement complémentaire, inscrivez le montant et expliquer dans la case dédiée quels besoins ont été financés ;

Frais de besoins spécifiques (Fonds européens)	<input type="text" value="350"/>
Commentaire sur les besoins spécifiques (Fonds européens)*	<input type="text"/>

- ✓ D'intégrer sur votre site Internet le texte ci-dessous informant les individus en situation de handicap sur les possibilités de mobilité Erasmus+.

III. Informations à destination des individus en situation de handicap à publier sur votre site Internet

Le programme Erasmus+ et la mobilité des individus en situation de handicap

Le programme Erasmus + accorde une attention toute particulière à l'accueil, à l'orientation et au soutien pédagogique et technique et surtout aux surcoûts liés à la mobilité des individus en situation de handicap. Il s'agit de faire en sorte que tout individu profite pleinement de son expérience de mobilité européenne. Chaque établissement d'enseignement supérieur, en signant la [Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur \(ECHE\)](#), s'engage à assurer l'égalité d'accès et d'opportunités de mobilité aux participants de tous horizons. Par conséquent, les individus en situation de handicap peuvent bénéficier des services de soutien que l'établissement d'accueil offre à ses étudiants et personnels.

Subvention complémentaire

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un individu en situation de handicap pendant sa mobilité, l'octroi d'un financement complémentaire en plus de la bourse de mobilité Erasmus+ vise à en faciliter sa participation. Afin de préparer au mieux votre période de mobilité Erasmus +, vous devez compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires que vous adressera le service des Relations internationales de votre établissement afin que vous indiquiez les coûts supplémentaires liés à votre handicap.

Quels sont vos besoins complémentaires ?

05/06/2018- 1

Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers: hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Comment candidater ?

Il vous faut vous adresser au service des Relations internationales ou au coordinateur Erasmus + de votre établissement pour vous aider à compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires qu'il vous fournira. [L'établissement devra indiquer ici le nom et coordonnées de la personne de contact Erasmus+ auprès de qui l'individu en situation de handicap pourra s'informer]

N'hésitez pas à consulter le site [Mapped](#), outil en ligne de cartographie sur l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur mis au point par l'[Erasmus Student Network](#) (ESN); La « [Student toolkit](#) » a été conçue par des étudiants pour les étudiants et contient de nombreux conseils pour vous soutenir lors de votre mobilité.

[Veillez à intégrer des informations destinées aux individus en situation de handicap en **mobilité entrante**]

Informations complémentaires

Consultez les témoignages Erasmus + suivants:

- [ExchangeAbility](#) project
- [ExchangeAbility](#) videos
- [Erasmus+ Ambassadors](#)
- [Pensez à intégrer les témoignages provenant de vos propres étudiants/personnels en situation de handicap partis en mobilité]
- [Indiquez les coordonnées de la Mission/Bureau handicap de votre établissement s'il existe]

IV. Critères d'attribution et de financement de fonds complémentaires

Il sera possible pour l'établissement de déposer **de manière continue** des demandes de financement complémentaire pour ces publics **à la condition que les demandes soient introduites 1 mois avant le début des mobilités.**

Les bénéficiaires sélectionnés pour l'octroi d'un financement complémentaire par l'établissement d'enseignement supérieur, sont obligatoirement déjà allocataire total d'une bourse européenne de mobilité de l'enseignement supérieur.

Les conditions d'éligibilité d'une candidature à un financement complémentaire dépendent de la **soumission en ligne du formulaire sur votre [espace organisme Penelope+](#), 1 mois avant le départ en mobilité** de l'individu, **dûment complété et soumis en ligne**, ainsi que de **l'annexion des différentes pièces listées ci-dessous**, attestant notamment du type de handicap du bénéficiaire :

- ✓ Contrat de mobilité de l'individu 2018
- ✓ Copie recto verso de la carte d'invalidité ou attestation médicale
- ✓ Copie de la décision PCH si attribuée à l'individu
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'hébergement spécifique, s'il y a lieu
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au transport, s'il y a lieu (attention uniquement réservé aux handicapés moteurs ne bénéficiant pas d'un logement au sein du campus)
- ✓ Certificat médical de moins de 3 mois spécifiant s'il y a lieu le suivi médical lors du séjour
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'assistance et au suivi médical
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au matériel didactique ou autres besoins

05/06/2018- 1

- ✓ Preuve que l'établissement d'envoi s'est assuré des conditions d'accueil adéquates
- ✓ Copie carte grise véhicule s'il y a lieu
- ✓ Attestation délivrée par l'organisme d'accueil, visant à vous informer des mesures prises pour l'individu en mobilité
- ✓ Toute pièce justifiant d'autres besoins.

Les frais pour les besoins spécifiques seront **pris en charge sur la base des frais réels estimés par l'établissement après une analyse des besoins avec le participant.**

L'Agence Nationale **ne prendra en compte que les frais supplémentaires** qui ne peuvent pas être couverts par d'autres sources de financements.

Chaque coût énoncé doit être justifié sous peine d'être rejeté. L'évaluation des besoins spécifiques doit être documentée et justifiée : factures, devis, échanges de mails...

L'ensemble des informations demandées dans le formulaire ont pour objectif de déterminer le plus précisément possible **les coûts supplémentaires** supportés par l'étudiant lors de son séjour.



Pour ce qui est des individus en situation de handicap qui seraient déjà partis en mobilité, merci de compléter et soumettre rapidement le formulaire en ligne et de joindre les pièces justificatives.

V. Critères d'inéligibilité

Les candidatures de demande de fonds complémentaires seront déclarées inéligibles dans les cas suivants :

- a. Le formulaire n'a pas été soumis dans les délais impartis
- b. Le formulaire n'est pas correctement rempli et les justificatifs obligatoires et nécessaires à l'étude du dossier n'ont pas été annexés
- c. La déclaration sur l'honneur n'a pas été dûment signée par le bénéficiaire et le représentant légal de l'établissement du bénéficiaire, et annexée au dossier.

VI. Résultat et financement accordé

L'attribution de ces fonds complémentaires donnera lieu à **un avenant au contrat financier** initial de l'établissement.

Le contrat de mobilité de l'individu devra indiquer si l'allocation accordée comprend un complément de financement en raison de handicap.

VII. Sources d'informations utiles et à diffuser

Vous avez parfois du mal à comprendre le vocabulaire « du monde du handicap » ? N'hésitez pas à consulter **le glossaire** sur le site [handicap.fr](http://informations.handicap.fr) : <http://informations.handicap.fr/art-etudiants-handicapes-mobilite-24-6878.php>

Que vous soyez individu en situation de handicap ou responsable du service des Relations Internationales, **n'hésitez pas à demander conseil auprès des « missions/bureaux handicap » des universités**, principaux interlocuteurs des étudiants handicapés. Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en tapant, par exemple, sur internet : "[mission handicap université La Rochelle](#)".

La liste des responsables de l'accueil des étudiants handicapés de toutes les universités est disponible en ligne sur le site internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid3919/liste-des-correspondants-handicap.html>

05/06/2018- 1

L'Association nationale pour le Droit au Savoir et à l'Insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées donne **de très bons conseils quant à la préparation d'une mobilité d'un individu en situation de handicap** :

http://www.droitausavoir.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=34&Itemid=40

Découvrez le témoignage d'un étudiant en situation de handicap parti récemment en mobilité :

<http://informations.handicap.fr/art-erasmus-etudiant-mobilite-24-6879.php>

D'autres informations importantes peuvent être consultées sur le [Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'Université \(CPU\)](#) ainsi que sur le site European Agency for Development in Special Needs Education : <http://www.european-agency.org>.



www.agence-erasmus.fr

@ErasmusplusFR

www.facebook.com/ErasmusplusFR



www.generation-erasmus.fr

@gen_erasmus

www.facebook.com/GenerationErasmus

05/06/2018- 1

